

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°6 - Affaire n°19S0024 - Marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour les travaux de réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq

N° : VA_DEC2026_258
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1, R2194-5 et R2194-7 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société ARCHITECTURE MARIA GODLEWSKA située à PANTIN (93500), un avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour les travaux de réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq, afin de prendre en compte le réajustement de l'enveloppe travaux de la maîtrise d'œuvre à date de décembre 2025. À l'origine l'enveloppe des travaux était de 9 201 000,00 € avant ACT et s'élève à la date de réajustement à 14 486 582,03 euros hors taxes.

La modification introduite par le présent avenant concerne le réajustement du montant provisoire de la rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la base du montant de travaux recalculé. Le taux reste inchangé au taux de 12,04% fixé par l'avenant n°2 du présent marché.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 15 avril 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-223115-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 17 avril 2026

N° : VA_DEC2026_258
(PROJET : VA_PROJDEC_14427)

1/2

